



## REFORME IRCANTEC

Lors de la multilatérale du 30 juin dernier, l'ensemble des organisations syndicales dans le cadre d'une déclaration liminaire a demandé un délai supplémentaire de concertation.

Le gouvernement suite à notre demande a accepté le report du CA prévu initialement en Juillet au 3 Septembre.

Hier, la Présidente du CA a convoqué une Commission d'administration Générale, pour examiner les textes du décret et d'arrêté soumis au prochain CA.

### **Une démarche unitaire :**

Lors de la réunion d'hier, cinq organisations syndicales (CFDT, CGC, CFTC, UNSA, FO) ont soutenu ensemble un bloc d'amendements.

### **Amendements présentés par les cinq organisations syndicales :**

Les cinq organisations syndicales souhaitent :

- Un taux de remplacement garanti de 75 % (base + complémentaire).
- Etalement de la réforme sur 10 ans, au lieu de 7 proposé par le gouvernement.
- Le maintien de la répartition actuelle des cotisations entre employeurs et salariés (60/40).
- La prise en compte de toutes les périodes de chômage
- Le règlement définitif du dossier relatif aux titulaires sans droits ( Titulaires n'ayant pas 15 ans d'ancienneté dans la Fonction publique.)

Nous avons demandé au Gouvernement une réponse à nos revendications avant le CA du 3 septembre.